

Département de la Côte-d'Or
Arrondissement de Beaune
Canton d'Arnay-le-Duc
Commune de POUILLY-EN-AUXOIS

07 avril 2026

DÉCISION DU MAIRE N° 2026-05

« ACTE » 2.3 : Droit de préemption urbain

**DECISION PORTANT RENONCIATION A L'EXERCICE DU DROIT DE
PREEMPTION URBAIN POUR LA VENTE DES BIENS CADASTRES SUR LA
COMMUNE**

Le Maire de la Commune de POUILLY-EN-AUXOIS,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2122-22,

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment ses articles L.210-1, L.211-1 et suivants, L.213-1 et suivants, L.300-1, R.211-1 et suivants, R.213-1 et suivants,

Vu la délibération du Conseil Municipal n°2024-058 en date du 10 décembre 2024 portant approbation du Plan Local d'Urbanisme de Pouilly-en-Auxois,

Vu la délibération du Conseil Municipal n°2024-059 en date du 10 décembre 2024 portant instauration du droit de préemption urbain sur le territoire de la Commune,

Vu la délibération du Conseil Municipal n°2026-026 en date du 02 avril 2026 portant délégation de pouvoirs du Conseil Municipal au Maire,

Vu la déclaration d'intention d'aliéner n°2026-12, reçue le 01/04/2026 adressée par Maître Denis BILLOD, Notaire à POUILLY-EN-AUXOIS, en vue de la cession du bien sis 13 Allée des Platanes 21320 POUILLY-EN-AUXOIS, cadastré section ZI n°60, d'une superficie totale de 2713m², appartenant à MSP.

Considérant que la Commune n'a pas de projet d'aménagement en cours nécessitant d'acquérir ces biens,

DECIDE

Article 1 : La Commune de POUILLY-EN-AUXOIS décide de renoncer à l'exercice du droit de préemption urbain pour les biens situés : 13 Allée des platanes, 21320 POUILLY-EN-AUXOIS.

Article 2 : La présente décision sera également inscrite dans le registre des délibérations du Conseil Municipal et fera l'objet d'une information au cours de la prochaine séance du Conseil Municipal en application des dispositions de l'article L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales.



Fait et signé, les jour, mois et an susdits.
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,



Envoyé en préfecture le 08/04/2026

Reçu en préfecture le 08/04/2026

Publié le 08/04/2026

ID : 021-212105019-20260407-DCM2026_05-AU

